

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° URB-407

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **10 mars 2026**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1	Adresse civique :	11, rue Roy
	Numéro de cadastre :	2 380 153
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, malgré l'interdiction applicable à l'usage H3 au règlement de zonage ; • Autoriser l'aménagement d'une deuxième entrée charretière sur un lot présentant un frontage inférieur à 24 mètres, alors qu'une seule entrée est normalement autorisée ; • Autoriser une distance inférieure à 6 mètres entre deux entrées charretières ; • Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sans bordure de béton, contrairement à l'exigence réglementaire ; • Réduire la marge d'isolement entre le bâtiment principal et l'aire de stationnement à 1,4 mètre plutôt que 1,5 mètre. <p>Afin de rendre l'agrandissement de l'aire de stationnement conforme au règlement de zonage no URB-400.</p>
2	Adresse civique :	75, rue Industrielle
	Numéro de cadastre :	6 556 588
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la marge latérale à 10 mètres au lieu de 15 mètres, tel que stipulé à la grille des usages et des normes; <p>Afin de rendre l'agrandissement du bâtiment principal conforme au règlement de zonage no URB-400.</p>

Toute personne intéressée par la demande pourra se prononcer lors de cette séance.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 23^e jour du mois février 2026.



Chantal Paquette, OMA
Greffière et responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels